



DISQUES À TRONÇONNER ET À ÉBARBER ET LEUR DATE LIMITE D'UTILISATION

DISQUE DE TRONÇONNAGE :

Conçu pour couper à travers la pierre ou le métal. Ces disques ne doivent JAMAIS servir à ébarber ! Il y a de fortes chances que le disque éclate !

Un disque à tronçonner est reconnaissable à la **présence du pictogramme** « ne pas utiliser pour ébarber » et à son épaisseur allant jusqu'à 3mm.

DISQUE À ÉBARBER :

Conçu pour ébarber les lignes de soudure et les irrégularités. Un disque à ébarber est reconnaissable à l'**absence du pictogramme** « ne pas utiliser pour ébarber » et est plus épais qu'un disque à tronçonner (minimum 4 mm).



Pictogramme d'interdiction d'ébarber (exercer une force latérale)

L'utilisation des disques et meuleuses comporte plusieurs risques tels que :

- Être frappé par le disque en rotation ou être pris dans celui-ci
- Recevoir des particules volantes
- Provoquer un incendie à cause d'étincelles qui enflammeraient des matières inflammables
- Souffrir de lésions auditives à cause du niveau élevé de bruit
- Éclatement du disque
- ...

L'éclatement du disque peut être provoqué par plusieurs causes dont un usage inapproprié de celui-ci, mais il peut aussi résulter d'un usage ultérieur à la date limite d'utilisation !

La partie coupante d'un disque est fabriquée à l'aide d'un agent liant. Le vieillissement naturel de cet agent liant rendra le disque plus lisse avec le temps, ce qui augmente le risque d'éclatement ou d'effritement.

Vérifiez donc bien la date limite d'utilisation !

Les disques ne peuvent en aucun cas être utilisés après expiration de la date limite d'utilisation.

Date limite d'utilisation sur un disque à tronçonner et à ébarber :

Les disques à tronçonner et à ébarber ont une durée de vie limitée. Selon la norme EN12413, tous les disques à tronçonner et à ébarber agglomérés doivent avoir une date limite d'utilisation fixée à 3 ans après leur date de production.

Cette norme ne s'applique pas aux disques diamants, aux disques à lamelles et aux disques fibres.

La date limite d'utilisation est indiquée sur le cercle intérieur (voir image)

Exemple de date limite d'utilisation : V01/2022

V = date limite d'utilisation

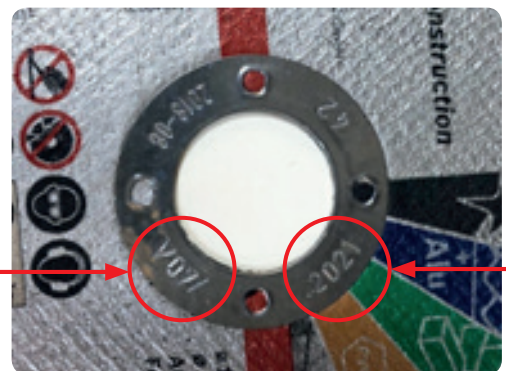
V01 : premier trimestre (**janvier**)

V04 : deuxième trimestre (**avril**)

V07 : troisième trimestre (**juillet**)

V10 : quatrième trimestre (**octobre**)

2021 : année



Autres remarques importantes :

- Portez toujours les accessoires de protection tels que des lunettes de sécurité, un casque anti-bruit, des gants de protection, des vêtements ignifuges ou retardateurs de flamme et éventuellement une protection des voies respiratoires.
- Vérifiez si le disque présente des dégâts avant de l'utiliser. N'utilisez jamais des disques endommagés.
- Gardez une distance suffisante entre vous et d'autres personnes.
- Vérifiez le nombre maximal de tours du disque et de l'appareil. Le nombre de tours autorisé du disque doit être au moins égal au nombre de tours maximum qui figure sur l'outil.
- Utilisez toujours le disque adapté au travail à effectuer. Ne jamais utiliser un disque à tronçonner à la place d'un disque à ébarber sous risque d'éclatement du disque !
- Utilisez toujours le disque qui va avec l'appareil approprié (diamètre extérieur et épaisseur du disque) et jamais de disques usés sur de plus petites machines !
- Attendez que le disque soit à l'arrêt avant de déposer l'appareil
- N'exercez pas une trop grande force sur le disque pendant la coupe
- Tenez toujours la disqueuse à deux mains
- Avant l'utilisation, contrôlez le fonctionnement du dispositif de veille automatique et de la protection anti-redémarrage. Le dispositif de veille automatique ne doit jamais être verrouillé !

